

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Lundi 22 mai 2017, à 20H

Présents : MM. GICQUEL, Mme MALINGE, M. VICAUD, Mme GUYOMARC'H, M. RYO, Mme LEGRAND, M. JEGOUSSE, Mme HERROUX-LE BEC, M. BALLIER, Mme MAINGUY, M. RENAUD, M. BREDOUX, M. GUIDOUX, Mme LE ROUIC, Mme MICHEL, Mme MARTIN, Mme EYCHENNE, M. ROESCH, Mme JADE, M. GIRARD, M. FRENKEL, M DANIEL.

Absents Excusés : M. LE TRIONNAIRE (avec pouvoir donné à M. VICAUD), Mme LE BOURSICAUD-GRANDIN (avec pouvoir donné à M. RYO), M. MORICE (avec pouvoir donné à M. ROESCH), Mme LAFFEACH (avec pouvoir donné à Mme MARTIN), M. DALBERTO (avec pouvoir donné à M. FRENKEL), Mme MINDJIMBA (avec pouvoir donné à M DANIEL), M. TEXIER.

Secrétaire de séance : Mme JADE

Adoption du PV de la séance du 10 avril 2017

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations au Maire
du Conseil municipal du 23/04/2014

D03/2017 – Marché de curage de fossés et arasement d'accotements :

Marché attribué à la SARL B.V.T.P de Saint Marcel pour la somme de 9 705.60 € HT.

D04/2017 – Marché de réparation de chaussées au Point A Temps Automatique

Marché attribué à l'entreprise CHARIER TP de Theix-Noyal pour la somme de 7 629.60 € HT.

D05/2017 – Marché d'aménagement de sécurité de la rue des Ecoles

Marché attribué à l'entreprise CHARIER TP de Theix-Noyal pour la somme de 82 696.45 € HT.

D06/2017 – Marché de maintenance des installations techniques de chauffage, production eau chaude sanitaire et contrôle légionellose

Marché attribué à ENGIE HOME SERVICES de Cesson Sévigné pour la somme de 5 972.40 € HT par an. Ce marché est accepté pour une durée d'exécution de 3 ans (2017/2018/2019).

D07/2017 – Remplacement de la chaudière gaz au presbytère

Marché attribué à l'entreprise LE BRETON d'Elven pour la somme de 6 739.00 € HT.

Aménagement du Territoire/Urbanisme/Travaux/Infrastructure

1- Bilan ZAC centre-bourg

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, Madame MARIET, représentant la Sté EADM, concessionnaire de l'opération d'aménagement de la ZAC du Centre-Bourg, présente le compte-rendu d'activités pour l'année 2016. Ce compte-rendu comprend également une information sur le bilan financier et son actualisation au regard de l'évolution de l'opération jusqu'au 31/12/2016. Il tient compte des éléments d'actualité sur l'année 2017 connus à la date de rédaction.

En 2016, les travaux ont consisté en la réalisation des travaux définitifs permettant de desservir la maison médicale et l'îlot 3A comprenant le nouveau carrefour, soit l'aménagement définitif de la rue St Anne dans sa totalité, de la place centrale de la ZAC et de la première partie de la rue de la Paix express ainsi que la réalisation d'un parking empierré. Il n'y a pas eu de commercialisation d'îlot en 2016. Concernant le bilan prévisionnel de la ZAC fin 2016, on constate que 73 % des dépenses de travaux ont été réalisées et que 73 % des recettes de commercialisation des lots ont été perçues. Un emprunt a été mobilisé fin 2016 pour quatre ans et un avenant a été signé avec la commune pour augmenter de 187 000 € sa participation à l'équilibre du bilan jusqu'en 2021.

Mme MARIET précise qu'en 2017 il est prévu de procéder au désamiantage et à la démolition du 8 à huit, de réaliser les travaux de la seconde partie de la rue de la paix, de clôturer l'intégralité des marchés de travaux et de lancer une nouvelle consultation ultérieurement dans l'hypothèse où la tranche 1 serait affermie. EADM devra également acquérir la parcelle AA224 (mitoyenne du collège Ste Marie), propriété de la commune. En 2017, la commercialisation de l'îlot 5 A et B du côté actuel 8 à huit et sur la parcelle AA224 va se poursuivre et se conclure auprès de la société Urvatys, et des démarches vont être engagées pour la commercialisation de l'îlot 3B. Enfin, Polimmo va être relancé, sur son projet d'aménagement de l'îlot 2B acquis le 15 juin 2011, un rendez-vous va être programmé en juin 2017.

Concernant la parcelle AA224, Le Maire précise que cet îlot, mitoyen du collège Ste Marie a été proposé à ce dernier qui a décliné l'offre de cession de la commune. Par conséquent, ce foncier appartenant doit être cédé à EADM pour être commercialisé. Il précise que cette cession se fera vraisemblablement au prix d'acquisition par la commune. Il rappelle également que la commune a signé un avenant pour augmenter sa participation d'équilibre de 147 000 € en sus de la participation de 1 421 000 € qui a été versée de 2008 à 2010, que cette augmentation de la participation communale aurait pu être beaucoup plus élevée s'il n'y avait pas eu une économie de 127 000 € sur les travaux.

A la question de la liste « Bien Vivre à Elven » sur la commercialisation des locaux commerciaux d'Espace, il est précisé que malgré de nombreux contacts, ils ne trouvent pas preneur en raison du prix de vente élevé pour un territoire comme Elven.

Concernant la commercialisation de l'îlot 3B, M. le Maire précise que des premiers contacts ont été pris et qu'il espère aboutir sur un projet. Concernant les îlots 5A et 5B et la parcelle AA224 qui vont être cédés à Urvatys, un permis de construire est en cours d'instruction pour l'aménagement de logement intermédiaire, il est précisé qu'Urvatys ne rencontre aucune difficulté pour la commercialisation de ses lots.

Le bilan annuel 2016 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve par 25 voix (M. VICAUD et Mme MICHEL n'étant pas arrivés) ce bilan annuel.

2- Dénomination de rues - secteur de Lamboux

Afin d'améliorer la signalétique et la géolocalisation des zones urbanisées et compte-tenu de la mutation du secteur de Lamboux avec notamment l'ouverture du Collège Public et de la salle des sports en septembre prochain, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à ce secteur de nouvelles dénominations de rues :

- Rue passant devant le nouveau collège public :

Dans le prolongement de la rue des écoles, voie partant du pont de la RN 166 et se poursuivant jusqu'au rond-point de la Grande Lande (intersection RD1 et RD 183)

Rue Thomas PESQUET

- Desserte de la nouvelle salle des sports :

Voie partant de la RD 183 au village de Lamboux et desservant la nouvelle salle des sports

Allée Claudie HAIGNERÉ

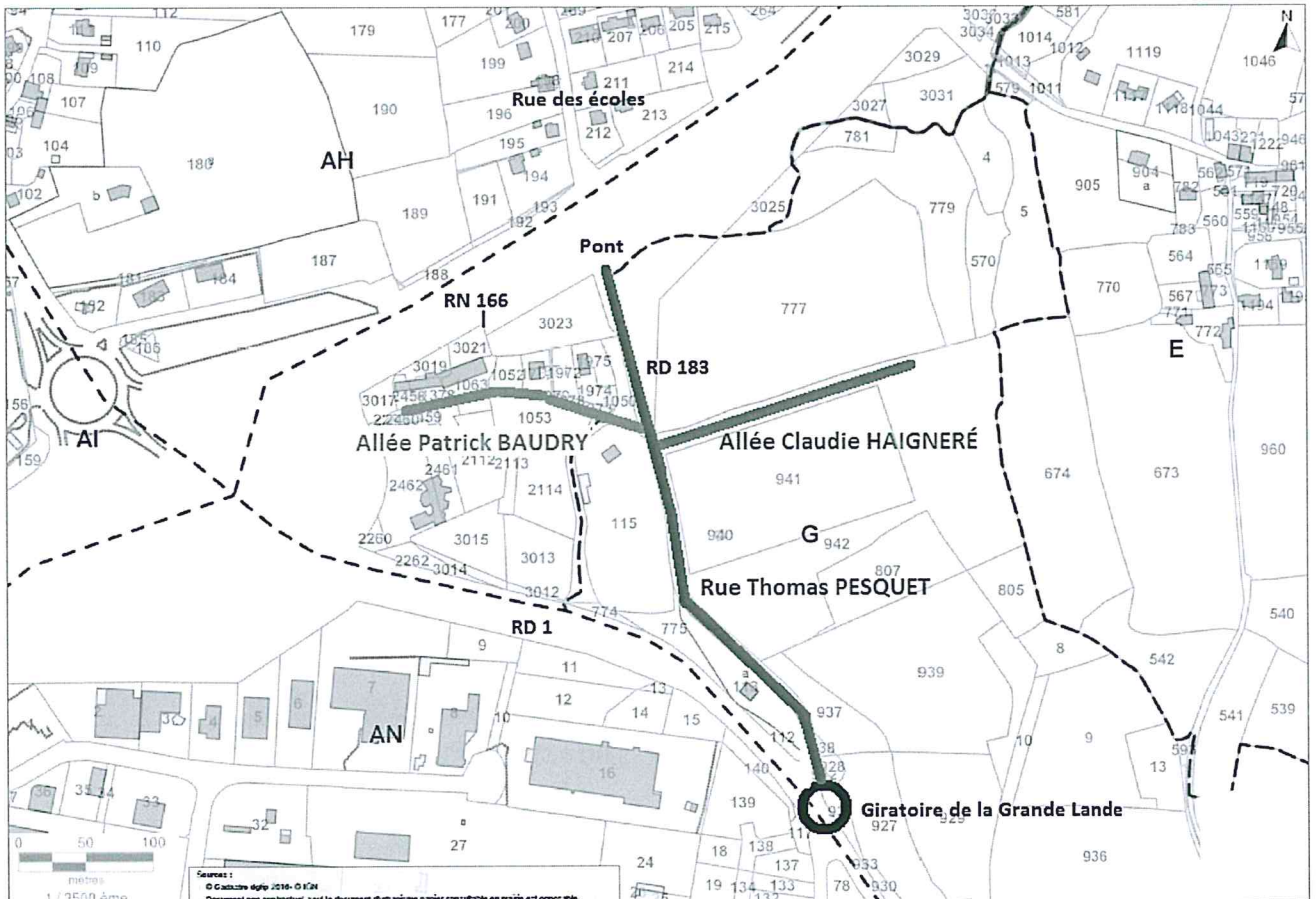
- Desserte à l'intérieur du village de Lamboux :

Voie partant de la RD 183 et desservant le centre musical

Allée Patrick BAUDRY

Après délibération, le Conseil Municipal, par 27 voix (Mme MICHEL n'étant pas arrivée) :

- **Approuve** ces nouvelles dénominations de rue.
- **Décide de classer** l'emprise de l'Allée Claudie HAIGNERÉ dans le Domaine Public Communal.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.



Au préalable M. le Maire a expliqué que ce sujet n'a pas été présenté en commission en raison de son caractère d'urgence. En effet, le Conseil départemental avait besoin que la voie allant vers la salle de sport soit intégrée au domaine public, sinon il aurait fallu signer une convention avec le Département pour que les véhicules puissent accéder au parking mutualisé public qui se situe sous le collège.

3- ALSH/Agrandissement de l'école C. DESCARTES : Demande de participation financière au titre du fonds d'aide à l'investissement public local

Par une délibération en date du 24 octobre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le programme pour la construction d'un ALSH et la création de 3 classes sur le site de l'école C. DESCARTES, et l'enveloppe financière prévisionnelle pour un montant de 1 782 945 € HT soit 2 128 541 € TTC maîtrise d'œuvre incluse.

L'école C. DESCARTES compte actuellement 275 élèves répartis en 11 classes. Au fur et à mesure de l'augmentation des élèves, des solutions provisoires ont été mises en place afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles (Algécos sur la cour, transformation de la salle BCD en 2 salles). En raison de l'architecture et de l'organisation spatiale de la structure actuelle, l'exercice de modifications des locaux a atteint ses limites.

Par ailleurs, ce site accueille également les activités périscolaires (TAP et CLSH) impliquant une organisation appropriée et mettant en évidence des problématiques d'usage de ces locaux en fonction des activités dispensées. Par ailleurs, le CLSH du mercredi matin doit migrer vers les locaux de la restauration scolaire afin d'accueillir les enfants scolarisés à l'école St Joseph, établissement qui a décidé de ne pas appliquer les nouveaux rythmes scolaires.

Compte-tenu de l'accroissement prévu de la population sur les 15 prochaines années et afin de répondre aux besoins à court terme, il s'avère nécessaire de créer des classes supplémentaires et de réserver un espace dédié aux activités périscolaires.

Ces nouveaux équipements consistent en la création de 3 salles de classe et d'un espace enfance (pour l'accueil de l'ALSH, des TAP etc.) pour un total d'environ 700 m² sur le site actuel de l'école C. DESCARTES sur 2 niveaux afin de distinguer les entrées et les sorties inhérentes à chacun de ces espaces.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle pour la réalisation de ce programme, maîtrise d'œuvre incluse, est estimé à 1 782 945 € HT. Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT
Etudes pré-opérationnelles	6 500.00	CD56 PST 2016 (20 % de 397 256 €)	79 451.00
Taxes	6 082.00	CD56 PST 2017 (20 % de 500 000 €)	100 000.00
Travaux	1 395 733.00	CD56 PST 2018 (20 % de 500 000 €)	100 000.00
Honoraires Techniques	164 073.00	CD56 PST 2019 (20 % de 385 689 €)	77 138.00

Assurances	36 830.00	DETR (47% de 450 000 € HT)	211 500.00
Frais annexes	55 750.00	Pays de Vannes	400 000.00
Actualisations/révisions	117 977.00	CAF (10 % du montant HT des travaux dans la limite de 500 000 €)	50 000.00
		CAF (30 % du montant HT du mobilier dans la limite de 125 000 €)	15 000.00
		Fond de soutien à l'investissement public local	214 972.50
		Prêt CAF de 150 000 € (Taux 0 % sur 10 ans)	150 000.00
		Autofinancement Communal	384 883.50
TOTAL	1 782 945	TOTAL	1 782 945

L'Etat a décidé de reconduire en 2017 la dotation exceptionnelle dédiée au soutien des investissements des collectivités territoriales.

Le projet de construction de 3 salles de classes et d'un espace enfance rentrant dans les catégories d'opérations éligibles, Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Ré-approuver** l'avant-projet définitif pour la construction de 3 salles de classe, d'un espace enfance et l'enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 1 782 945 € HT
- **Approuve** le plan de financement ci-dessus
- **Sollicite** une demande de participation financière auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et une participation auprès du Conseil Départemental du Morbihan au titre de la PST 2017
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Patrimoine/Tourisme

4- Adhésion à l'association Paysages de Mégalithes

La commune souhaite mettre en valeur et développer le tourisme autour des Mégalithes présents sur le territoire de la commune. Afin de s'inscrire dans cette démarche de valorisation, il est proposé d'adhérer à l'association « Paysages des Mégalithes de Carnac et Sud Morbihan » au titre des communes membres associées pour un montant de 100 €/an.

Le Conseil Municipal après délibération, par 23 voix pour (Mme MICHEL n'étant pas arrivée) et 4 abstentions (liste « Bien Vivre à Elven »), approuve l'adhésion à l'association « Paysages des Mégalithes de Carnac et Sud Morbihan » au titre des communes membres associées pour un montant de 100 €/an.

Au préalable, la liste « Bien Vivre à Elven » s'interroge sur le fait que ce projet aurait pu être porté par l'association Art et Patrimoine, sur le rôle et l'intérêt d'adhérer à cette association et déplore que cette adhésion n'ait pas été évoquée en commission. M. JEGOUSSE, conseiller délégué aux travaux et au patrimoine, précise que cette adhésion permettra de disposer d'une expertise en matière de mégalithes pour essayer de fédérer d'autres communes recensant ce type de patrimoine sur leur territoire et notamment autour d'Elven (notamment Trédion qui recense 86 mégalithes) afin de constituer un noyau pour la mise en valeur de ce type de patrimoine en pays vert et développer des actions touristiques autour de ces territoires. La démarche reste à construire.

5- Travaux de l'église : convention avec la fondation du patrimoine

Dans la perspective des prochains travaux de rénovation de l'église, la commune a la possibilité de conventionner avec la Fondation du patrimoine pour lancer une souscription publique.

La Fondation du patrimoine a pour principales missions de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité, de susciter et organiser des partenariats avec le public et le privé, de participer à la mise en place de projets de rénovation et enfin d'encourager directement ou indirectement la transmission des métiers et des savoir-faire et la création d'emplois, contribuant ainsi à faire de la restauration du patrimoine de proximité un levier du développement local.

Le lancement d'une souscription publique a pour objectif d'encourager les dons de personnes privées et le mécénat d'entreprises en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité.

Au terme de cette souscription, la Fondation du patrimoine se réserve la possibilité d'abonder la collecte par une subvention directe financée sur ses ressources propres. La fondation s'engage à remercier par courrier les donateurs et à leur adresser un reçu fiscal afin qu'ils puissent bénéficier d'un crédit d'impôts.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Questions Diverses

6- Lutte contre le frelon asiatique sur la commune d'Elven 2017 : soutien financier à la destruction des nids sur le domaine privé – Convention de partenariat avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Face au caractère invasif du frelon asiatique et aux risques qui affectent tant la sécurité publique que l'économie apicole et l'environnement, GOLFE du MORBIHAN VANNES AGGLO a mis en place une aide financière à la destruction des nids du 1^{er} mai au 30 novembre 2017 au taux de 50 % de la dépense éligible pour les particuliers, collectivités en subrogation d'un particulier défaillant et associations.

Aussi, et afin de soutenir les particuliers et les associations, la commune d'ELVEN a décidé lors de sa séance du 10 avril 2017 de poursuivre sa contribution financière engagée en 2016, pour l'année 2017 :

➤ En s'alignant sur le barème des plafonds éligibles défini par GOLFE du MORBIHAN VANNES AGGLO :

- Nid situé de 0 à ≤ 5 mètres de hauteur = 75 € TTC
- Nid situé de +5 mètres à ≤ 10 mètres de hauteur = 95 € TTC
- Nid situé de + 10 mètres à ≤ 20 mètres de hauteur = 120 € TTC
- Nid situé à + 20 mètres de hauteur = 180 € TTC
- Au-delà de 15 mètres avec l'utilisation d'une nacelle = 400 € TTC

➤ En apportant sa contribution financière à la destruction des nids à hauteur de 50 % du coût de la dépense éligible (selon le barème défini par Vannes Agglo) pour les nids détruits sur la période du 1^{er} mai au 30 novembre 2017.

La démarche couvrant les 34 communes de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) et le nombre de dossiers augmentant, il a été décidé de simplifier la procédure de transmission et de remboursement pour les communes qui apportent aussi une aide financière.

Ainsi, les dossiers devront être directement envoyés par les demandeurs à GMVA, soit par courrier soit par le site internet de l'agglomération. L'agglomération avancera le montant de la part communale en plus de la sienne et facturera à la commune en fin d'année les montants engagés pour son compte.

M. JEGOUSSE, conseiller délégué aux travaux et au patrimoine, indique qu'à la date de la séance, 5 nids primaires ont été détruits, qu'il y a eu 20 contacts avec des particuliers et 700 frelons de capturés.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'établissement d'une convention avec l'agglomération et autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

7- Désignation d'électeurs pour la constitution des Jurys d'Assises

Après tirage au sort, 12 électeurs ont été désignés sur la liste générale des électeurs de la commune.

8- Plan de référence

Présentation de l'étude concernant le secteur du Pourprio et les îlots en agglomération au cours d'une réunion publique le 27 juin 2017 à 20h30.

9- Village Etape

Il est rappelé que la commune verse une cotisation de 10 000 €/an à Village Etape. Cette adhésion doit bénéficier notamment aux commerçants, c'est pourquoi il a été demandé un bilan des retombées pour ces derniers. Une réunion aura lieu avec les commerçants le 9 octobre 2017 et chacun d'entre eux rencontrera un représentant de Village Etape et un élu communal le 10 octobre.

Par ailleurs la commune d'Elven recevra une délégation du « Village relais Québécois » le 29 juin 2017, pour présenter le projet de requalification de la ZA Lamboux et le Parc du Gohélis autour de la thématique « La gestion et la valorisation de l'environnement au sein d'une commune française ». Sont invités les communes morbihannaises membre de Village Etape (Muzillac, Josselin), Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, la Région, le Conseil départemental du Morbihan, la SOCOMORE et l'ensemble des conseillers municipaux.

10- Plan communal de sauvegarde

Il sera remis officiellement par le Préfet le 3 juillet 2017 après-midi en même temps que la signature de la convention participation citoyenne. Ce sera également une occasion pour le Préfet de visiter la commune.

Une réunion sur le Plan communal de sauvegarde d'Elven est proposée aux membres du Conseil Municipal le 13 juin 2017 à 20h en mairie afin de présenter le rôle de chacun en cas de déclenchement. Au préalable, une visite du Collège Public, réservée aux membres du Conseil Municipal, est proposée le 13 juin 2017 à 18h00.

Une réunion sur le Plan communal de sauvegarde d'Elven aura également lieu avec les agents communaux concernés le 27 juin 2017.

11- Jumelage avec les Allemands

Accueil des Allemands le jeudi 25 mai 2017 entre 12h30 et 13h. Le vendredi 26 mai 2017, inauguration de la place Lüdingworth à 18h30 puis repas à la salle Carré d'Arts offert par la municipalité avec les Allemands. Le samedi 27 mai 2017, participation des Allemands au repas des Zantans puis départ de ces derniers vers minuit.

12- Déménagement du CCAS

Le déménagement du CCAS dans les anciens locaux du Centre des Finances Publiques aura lieu le 21 juin 2017.

Il était proposé tous les ans au mois de janvier un repas pour les personnes âgées. A l'issue d'une enquête distribuée avec le bulletin municipal auprès de ces dernières, il a été décidé d'organiser un goûter-spectacle en lieu et place de ce repas en janvier 2018.

13- Terrains de Grands-Jeux

Les terrains ont été ré-engazonnés et seront indisponibles jusqu'au 31 juillet 2017 pour les terrains A et C et jusqu'au 1^{er} octobre pour les terrains B et D. Dans ce contexte, les clubs de rugby et de foot elvinois sont confrontés à des difficultés pour la reprise des entraînements. La commune de LARRE a été sollicitée pour accueillir tous les entraînements de l'Elvinoise Football, à l'exception des plus jeunes qui disposeront des terrains disponibles de la commune.

14- Fuite de gaz en centre-ville

Les recherches de GRDF pour identifier la fuite de gaz ont détérioré les derniers travaux réalisés pour l'aménagement de la place St Antoine et les enrobés de la rue des Ecoles. En conséquence, GRDF va totalement reprendre les enrobés du giratoire place St Antoine et matérialiser l'axe central par une bordure de 2 cm de vue. Ces travaux seront réalisés 2^e quinzaine de juillet.

15- Chemin de randonnée « Bois et Cours d'eau »

Ce chemin va être labélisé PDIPR.

16- Convention TEPCV (Transition énergétique pour la croissance verte)

Au titre de cette convention la commune d'Elven va bénéficier d'une aide financière :

- De 50 000 € via le PNR pour l'aménagement de la Vallée du Kerbiler, une étude a été attribuée au bureau d'études AGAP pour un montant de 6 480 € HT. Cette étude va par ailleurs bénéficier d'aide financière du GBO à hauteur de 80 %.
- De 9 000 € via Vannes Agglo pour l'achat d'un véhicule électrique.

- Via Morbihan Energie pour le remplacement des lampes énergivores par des LED (route de Monterblanc, Place du Lurin et rue P. LORGEUX) et l'éclairage de la rue du souvenir AFN. Les lampes récupérées dans le cadre de la rue de l'Argoët viendront remplacer dans un second temps les vieilles lampes de la rue verte.

17- Centrale photovoltaïque

Une centrale photovoltaïque de 70kWh va être installée au-dessus de la salle de tennis du complexe sportif Roger Michel au cours de l'automne 2017. Il n'y a aucun coût d'investissement pour la commune.

18- Panneaux PNR

La liste « Bien Vivre à Elven » demande pourquoi les panneaux PNR ont été démontés. Il est précisé qu'une association de défense de la langue bretonne a démonté tous les panneaux PNR des communes du Parc au motif qu'il n'y a pas la double dénomination français/breton. Ces panneaux se trouvent au PNR qui doit les réinstaller.

Questions Diverses posées en séance

Liste « Elven pour le Changement »

Question portant sur l'espace réservé aux groupes minoritaires de l'opposition dans le bulletin municipal.

De par la nouvelle typographie appliquée par les services techniques afin d'améliorer la lecture des textes, objectif tout à fait louable, le nombre de caractère toléré a été singulièrement réduit. La conséquence immédiate ampute de fait l'expression des groupes constitués au Conseil.

Je me permets de proposer aux élus un espace plus conséquent réservé aux groupes minoritaires afin de leur permettre de développer leurs points de vue dans de bonnes conditions, alors que le groupe de la majorité est dans une autre configuration, il bénéficie de multiples moyens d'expression, à commencer par l'éditorial de Monsieur le Maire.

Je propose d'augmenter le nombre de caractères d'au moins 30%.

Je me permets de préciser que les articles réservés à l'expression de l'opposition sont particulièrement lus et attendus par nos concitoyens, le débat démocratique, à mon sens, a un prix, celui de réserver un espace décent à l'expression des groupes minoritaires.

M. le Maire explique que la diminution du nombre de mots réservés aux groupes minoritaires relève d'une maladresse. En effet, plusieurs usagers ont fait part de la difficulté de lire les articles réservés aux groupes minoritaires en raison d'une police de caractère trop faible. Afin de répondre à cette demande et d'uniformiser la police de caractère des espaces réservés aux groupes minoritaires avec les autres articles du bulletin municipal, la chargée de communication a modifié la taille de police de caractère, ce qui a eu pour effet de diminuer le nombre de mots par article de 2 900 mots à 2 600 mots. Cette maladresse a été rectifiée, la police de caractère ne va pas être modifiée et les groupes minoritaires disposeront toujours de 2 900 mots pour rédiger leurs articles.

➤ Date des prochains conseils municipaux :

- Lundi 3 juillet 2017 à 20h
- Lundi 25 septembre 2017 à 20h

Le Maire
Gérard GICQUEL

